

COMMUNE DE
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Compte rendu du
conseil municipal du 08 juillet 2020

*L'an deux mil vingt,
le huit juillet à dix-neuf heures,
le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire,
à la salle du conseil de la mairie.*

Date de convocation du conseil municipal : 02/07/2020

PRESENTS

Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Gérard BOUILLARD,
Thierry CHEBELIN, Nathalie GHIANDAI, Vincent
HONIAT, Brigitte JUGHON, Brigitte LAGARDE,
Jonathan MATTIOLI, Daniel RALIERE.

ABSENTS / EXCUSES

Jean Claude DEMPÈRE (procuration à Thierry CHEBELIN),
Marion SAUVESTRE (procuration à Jonathan
MATTIOLI), Franck NEZRY (procuration à Brigitte
JUGHON), Karine BORDES (procuration à Vincent
HONIAT), Caroline FEZAS (procuration à Cendrine
BABOT)

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de gestion et administratifs 2019
- Vote des budgets primitifs 2020 (budget Commune, budget assainissement)
- Délibération ligne budgétaire provision pour risques
- Questions diverses
 - Sénatoriales
 - Muretain Agglo

Avant de commencer les points à l'ordre du jour, Thierry CHEBELIN souhaite parler du mail envoyé par Brigitte JUGHON concernant la solution de gestion des CR via Synology Drive et son outil de traitement de texte intégré (Synology Office) qui poserait des problèmes de mise en page.

La solution Synology Drive permet un partage des fichiers aisé ainsi qu'une modification par plusieurs membres facilitée. Ceci doit être testé/validé et le CR du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 a été envoyé en relecture « classique » avec Microsoft Word par mail. L'utilisation des fichiers partagés permet également à l'ensemble des élus de prendre connaissance du travail des commissions, améliorant ainsi la communication.

Autre élément non présent à l'ordre du jour, Thierry CHEBELIN souhaite apporter quelques précisions quant à la redistribution des indemnités aux élus. Suite à la modification du Compte Rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020, demandée par Brigitte JUGHON lors du conseil municipal du 2 juillet 2020, jugée légitime par le conseil, Thierry CHEBELIN précise que le conseil nouvellement élu a respecté son engagement de campagne visant à ne pas utiliser l'intégralité de l'enveloppe indemnitaire et de redistribuer à l'ensemble des élus. Cet engagement n'avait pas été pris par l'autre liste ce qui laisse supposer que l'enveloppe globale aurait été utilisée.

Lors du mandat précédent, il avait été proposé de diminuer les indemnités des adjoints. Cette proposition n'a pas été acceptée par tous les adjoints ainsi que le maire. Brigitte LAGARDE précise que les adjoints n'avaient alors pas souhaité voir diminuer le montant de leur indemnité, de sorte que l'enveloppe globale soit partagée avec un conseiller délégué. Par ailleurs, Thierry CHEBELIN précise que les indemnités allouées au maire pour ce mandat sont inférieures au plafond (divisée par 3) et inférieures au précédent mandat.

Brigitte JUGHON précise que la Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 stipule que les indemnités maximales autorisées avaient été augmentées pour encourager la prise de responsabilité d'élus afin de faire face au manque de candidats volontaires pour ces fonctions.

Thierry CHEBELIN rappelle que ces indemnités redistribuées à tous les élus, dans un souci d'équité, sont conditionnées à l'implication des élus dans les différentes commissions ainsi que la prise d'astreintes.

1/ Approbation des comptes de gestion et administratifs 2019 du budget de la commune M14

Thierry CHEBELIN rappelle que les comptes administratifs représentent la comptabilité interne de la commune, donc de la responsabilité du maire. Pour ce vote, il s'agit de la responsabilité du maire précédent et Thierry CHEBELIN pourra donc voter.

Le compte de gestion est la comptabilité du trésor public.

Thierry CHEBELIN rappelle que compte administratif et compte de gestion doivent être à l'identique.

Résultat de l'exercice 2019 concernant le fonctionnement pour les comptes administratifs et de gestion identiques à 144 932,37€.

Résultat de l'exercice 2019 concernant les investissements pour les comptes administratifs et de gestion identiques à -209 558,75€.

Résultat de fonctionnement supérieur à ce qui était escompté, principalement due à une économie en dépense sur une ligne assainissement budgétée pour neutraliser le déficit de fonctionnement mais non réalisée (25 516€). La commune a perçu des recettes plus importantes sur les droits de mutation.

Le déficit d'investissement de -209 558,75€ alors que la commune partait d'un déficit de -45 192 € s'explique principalement par l'intégration du budget des Saules.

Brigitte JUGHON précise qu'elle ne comprend pas le raisonnement, qu'elle comprend la perte mais pas dans ces proportions. En effet, la fusion du budget des Saules se traduit par une dépense d'investissement de 218 710 € correspondant à la livraison à soi-même de la maison louée (terrain + construction), et ce sans contrepartie apparente (comme le montant du prêt restant à courir sur lequel s'adosse l'opération) ; tandis que la vente de la deuxième maison (185 000 € TTC) n'apparaît nulle part en recette. Au total, on grève le budget de la commune d'une somme très importante pour les années à venir, avec un déficit d'investissement d'une ampleur inédite, alors que le budget des Saules, qui certes ressort déficitaire en fonctionnement en 2019 (- 88 110 €), présente un résultat cumulé à fin 2019 de 282 000 €.

Nombreux échanges sur ce sujet et décision prise de revérifier ces chiffres à l'appui de la trésorerie de Saint Lys.

L'état de la dette à fin 2019 pour le budget principal s'élève à 839 909 € soit approximativement 645 €/hab.

L'état de la dette pour le budget assainissement à fin 2019 s'élève à 526 848 € soit approximativement 405 €/hab.

M14 comptes administratifs

Le vote est réalisé à main levée et à deux reprises.

Résultat : 0 contre, 11 abstention, 4 pour.

L'approbation des comptes administratifs pour le M14 est rejetée à la majorité.

M14 comptes de gestion

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 3 abstention, 12 pour.

L'approbation des comptes de gestions pour le M14 est votée à la majorité.

2/ Approbation des comptes de gestion et administratifs 2019 du budget annexe assainissement de la commune M49

Résultat du budget assainissement (M49) concernant le fonctionnement pour les comptes administratifs et de gestion identiques à -10 003,10€ mettant en évidence un déficit fonctionnement.

Résultat du budget assainissement (M49) concernant les investissements pour les comptes administratifs et de gestion identiques à 1786,32 €.

M49 comptes administratifs

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 6 abstention, 9 pour.

L'approbation des comptes administratifs pour le M49 est votée à la majorité.

M49 comptes de gestion

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 3 abstention, 12 pour.

L'approbation des comptes de gestion pour le M49 est votée à la majorité.

3/ Vote des budgets primitifs 2020 (budget Commune, M14)

3.1 Section Fonctionnement

DEPENSES

Le chapitre « 011 » qui concerne les charges à caractère général augmente par respect d'une approche pessimiste visant à maintenir une marge de manœuvre.

Les augmentations significatives par rapport à l'année dernière sont :

- Bus scolaire + 2 lignes de piscine pour 2 classes de l'école primaire (la ligne tient compte d'un transport respectant des précautions Covid19 donc bus chargés à 50%)
- la mise en place de la sous-traitance pour la tonte des grands espaces verts et le ramassage des feuilles. Les agents d'entretiens seront déployés sur d'autres interventions comme l'entretien de la voirie et l'entretien des avaloirs des ouvrages du pluvial
- Indemnités des élus
- Subvention exceptionnelle de 41 600 € visant à équilibrer le déficit de fonctionnement du budget annexe d'assainissement
- Intérêt des emprunts et dettes (commune, Saules, assainissement problème de mise en application de la convention avec l'agglomération Muretain)
- Dépenses imprévues (ne peuvent pas dépasser 7,5% des dépenses totales de l'exercice, soit 44 000 €)

Les principales diminutions sont :

- Meilleure affectation des prestations de sous-traitance, et notamment sur l'entretien des bâtiments et des voies et réseaux (comptes sur lesquels la commune peut récupérer de la TVA sur le fonctionnement et il y a plusieurs années que la commune ne profite pas de cette récupération de TVA de 16,404%, précision demandée par Brigitte JUGHON)
- Fête et cérémonie (pas de feu d'artifices cette année)
- Diminution des charges liées au personnel

Brigitte JUGHON demande la valeur de la sous-traitance pour les espaces verts.
Thierry CHEBELIN : Environ 13 000 € pour une année pleine.

RECETTES

Les recettes sont principalement liées aux produits de la fiscalité (taxe foncière, taxe d'habitation, attribution de compensation avec le Muretain Agglo) pour un montant de 474 897 €. A cela s'ajoute les dotations de l'état pour un montant de 96 201 €. Ces dotations devraient diminuer dans les années à venir.

Si nous considérons la nécessité de financer l'entretien de la voirie qui a été délaissé pendant des années, nous devons trouver des sources alternatives de recettes probablement issues du foncier.

Section de fonctionnement / Vue d'ensemble									
DEPENSES									
Chapitres	Libellés	Prévu BP N-1	DM	Prévu BP+DM	Réalisé	Différence	RAR N-1	Propos.BP N	OBSERVATIONS
002	Déficit de fonctionn.reporté	-	-	-	-	-	-	-	
011	Charges à caractère général	125 379	-	125 379	110 165,90	15 213,10	-	134 510	
012	Charges de personnel	260 923	16 700	277 623	276 626,38	996,62	-	254 430	
65	Autres charges gestion cour.	72 830	26 816	99 646	76 825,19	22 820,81	-	140 770	
66	Charges financières	26 113	-	26 113	23 144,94	2 968,06	-	56 027	
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	
73	autres reversements	1 729	-	-	-	-	-	-	
014	FNGIR	47 350	-	47 350	48 159,30	- 809,30	-	48 200	
022	Dépenses fonctionn.imprév.	20 000	- 18 000	2 000	-	2 000,00	-	44 400	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	554 324	25 516	579 840	534 922	44 918,29	-	678 337	
023	Virement section invest.	147 245	136 519	283 764	-	283 763,70	-	229 722	
	Dotat ⁿ aux amortissements et provision	44 857	- 25 516	19 341	19 840,53	- 499,53	-	-	
TOTAL	DEPENSES FONCTION.	746 426	136 519	882 945	554 762,24	328 182	-	908 059	
RECETTES									
Chapitres	Libellés	Prévu BP N-1	DM	Prévu BP+DM	Réalisé	Différence	RAR N-1	Propos.BP N	OBSERVATIONS
70	Produits gestion courante	26 600	-	26 600	11 521,82	15 078,18	-	10 600	
CHAP 042	Travaux en régie	6 900	-	6 900	6 791,20	108,80	-	6 000	
73	Impôts et taxes	472 946	-	472 946	466 428,00	6 518,00	-	474 897	
74	Dot., subv., participations	105 224	-	105 224	159 691,92	- 54 467,92	-	132 969	
76	Produits financiers	-	-	-	3,38	- 3,38	-	-	
75	Aut.prod.gest'courante	41 300	-	41 300	44 879,83	- 3 579,83	-	48 400	
/013	Atténuation de charges	10 000	-	10 000	8 319,08	1 680,92	-	500	
	RECETTES DE L'EXERCICE	662 970	-	662 970	697 635	- 34 665,23	-	673 366	
77	Produits exceptionnels	-	-	-	2 059,38	- 2 059,38	-	-	
79	Tansfert de charges	-	-	-	-	-	-	-	
002	Excédents de fonct.reportés	83 456	269 741	353 197	-	353 196,64	-	234 693	
TOTAL	RECETTES FONCTIONN.	746 426	269 741	1 016 167	699 694,61	316 472	-	908 059	
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019				144 932,37			0	

3.2 Section Investissement

Présentation des investissements majeurs envisagés.

Poursuivre la défense incendie de la commune par la mise en place d'une bâche à incendie là où les réseaux sont insuffisamment dimensionnés pour positionner des poteaux à incendie (20 000 €).

Les travaux pour l'installation du café associatif pour un montant de 30 000 €.

Des dépenses pour doter les agents d'entretien de matériels plus performants ou remplacer les équipements vétustes qui les exposaient à des risques d'accident 6 500 €

L'étude pour la révision du PLU et la mise en place d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales (21 000 €)

Terminer les travaux de l'ADAP de 2019 et enclencher ceux de l'année 2020 (47 710 €).

La mise en place d'un ossuaire et la reprise des concessions (18 700 €).

Le montant global des investissements retenus par le conseil lors des réunions d'échange s'élève à 180 100 €.

Ils seront financés par la perception des subventions des programmes de l'année précédente (40 000 €), une récupération de la TVA de l'année N-2 (26 000 €), les taxes d'aménagement (30 000 €) et l'autofinancement par les excédents cumulés de la section fonctionnement. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé compte tenu de la trésorerie actuelle de la commune alimentée par la vente d'une maison des Saules en 2019.

Brigitte LAGARDE demande les membres du CCAS extérieurs à la commission sociale.

Marie José FERNANDEZ, Thomas LALLEMAND, Marie Aline MOURE, Christophe BATBIE

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 3 contre, 0 abstention, 12 pour.

Le budget primitif 2020 de la commune est voté à la majorité.

4/ Vote des budgets primitifs 2020 (budget annexe assainissement, M49)

Même si la compétence eau et assainissement a été reprise par l'Agglomération du Muretain, par convention la commune pilote le budget et le fonctionnement sur le terrain. Toutefois les modalités de la convention n'étant pas suffisamment précise, la trésorerie nous impose, pour le moment, de payer les emprunts de la M49 à partir du budget principal de la commune M14.

4.1 Section Fonctionnement

DEPENSES

Les dépenses prévisionnelles sont quasi similaires à l'année précédente, hormis le curage et la remise en état de la noue paysagère en sortie de la STEP qui perturbait le bon écoulement des eaux vers l'Aussonnelle (travaux finalisée le 07/07/2020 pour un montant de 6 000 €).

Le budget de 2020 doit reprendre le déficit de fonctionnement cumulé des années précédentes d'un montant de 52 039 €.

L'augmentation du déficit de fonctionnement traduit une mauvaise évaluation des recettes pour le financement du projet, ce qui impacte la section investissement.

RECETTES

Les recettes principales proviennent de la PAC (participation à l'assainissement collectif) lors du raccordement des habitations au réseau, et de la consommation en eau. Ces recettes étaient sciemment surévaluées lors du mandat précédent pour ne pas agir sur l'évolution du tarif de l'eau.

Pour combler le déficit de fonctionnement, un virement du budget principal de la commune pour un montant de 41 600 € est inscrit.

FONCTIONNEMENT									
Articles	Libellés	Prévu BP 2019	DM 2019	BP+DM	Réalisé 2019	Différence	RAR N-1	BP N	OBSERVATIONS
002	Déficit de fonctionnement reporté	42036		42036	0,00	42036,00		52 039	Résultat cumulé
6061	Fournitures non stockables	1000		1000	1425,27	-425,27		1 500	eau, électricité
6062	Produits de traitement	0		0		0,00			
6068	Autres matières et fournitures	0		0		0,00			
611	Sous-traitance générale/ réparations diverses réseaux et autres	2000		2000	5318,45	-3318,45		2 000	2020 : facturation assainissement collectif SIECT 1615 notifié
618	Divers	0		0		0,00			
61523	entretien et réparations réseaux	2500		2500		2500,00		2 500	Si problème bouchon sur réseau
61528	entretien et réparations autres	2000	-42	1958		1958,00		8 000	divers pannes 2000 € + 6000 € curage zone végétalisée
6156	maintenance	13650		13650	9501,80	4148,20		13 000	2020 : Atout vert tonte STEP : 3888 € / Xylem : 4728 € / Analyses : 3715,80 / Assistance SATESE : 336,6
6227	rémunérat° interméd.+ honoraires			0		0,00			
6215	remb. salaire personnel budget Cne	2000		2000	1999,44	0,56		2 000	
6262	frais télécom	85		85	64,03	20,97		85	
66111	intérêts emprunts	28560		28560	28561,47	-1,47			
6611	Rattachement ICNE			0		0,00			RAS 2018
66112	ICNE	-475		-475	-476,47	1,47		-	
668	autres charges financières	0		0	0,00	0,00			
673	titres annulés (sur ex. ant.)	0	42	42	41,25	0,75			
6811	dotat° amortiss.immo.incorp	35557		35557	35557,00	0,00		35 557	
6811	dotat° étude schéma ass	0		0					RAS 2018
6711	Intérêts moratoires et pénalités	0		0		0,00			
022	Dépenses imprévues			0		0,00			
021	Autofi.compl.à la sect'd'investiss.	6266		6266	6266,00	0,00		-	
	TO TAL. DEPENSES	135179	0	135179	81992,24	53186,76	0	116 681	
704	Vente de produits....	30000		30000	457,00	-29543,00		10 000	PAC cf. remarques
70611	Redev assainissement collectif	60000		60000	56865,59	-3134,41		52 817	
741	Subvention agence de l'eau	13098		13098	8098,00	-5000,00		5 700	aide performance épuratoire (-40% en 2019 sur annonce SATESE)
747	Subvention d'exploitation	1400		1400	1404,41	4,41		1 400	subv.annuités Conseil Général
773	mandats annulés (sur ex. ant.)			0		0,00			
774	subventions exceptionnelle		25516	25516		-25516,00		-	
777	amortissement subventions	5165		5165	5164,14	-0,86		5 164	
778	Produits exceptionnels	0		0		0,00			
76122	Participations autres organismes	25516	-25516	0		0,00		41 600	
7622	Rattachements ICNE					0,00			
7688	autres produits exceptionnels								
002	Excédent de fonct. Reporté	0		0		0,00			1068
	TO TAL. RECETTES	135179	0	135179	71989,14	-63189,86	0	116 681	
	RESULTAT				-10003,10		0	0	

4.2 Section Investissement

DEPENSES

Reprise du déficit antérieur pour un montant de 162 260€

RECETTES

L'équilibrage s'effectue par l'écriture d'un emprunt (131 867 €) qui à ce jour n'est pas contracté auprès d'une banque. Cette écriture fausse l'endettement du budget, ce qui avait signalé par des élus lors du mandat précédent mais sans prise en compte par l'exécutif de l'époque. La stratégie passée visait à combler progressivement cet emprunt « fictif » par l'excédent de fonctionnement. Le fonctionnement dégagant également un déficit le financement prévu par les municipalités précédentes à mal été évalué, et nous contraint à envisager un emprunt complémentaire. Le dossier sera travaillé en cours d'année à la trésorerie.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 3 contre, 0 abstention, 12 pour.

Le budget primitif 2020 concernant l'assainissement est voté à la majorité.

5/ Questions diverses

5.1 / CLECT

Un membre du conseil doit représenter Bonrepos à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

En l'absence de volontaire Thierry CHEBELIN se propose de siéger à la CLECT

4.2/ Sénatoriales

Bonrepos peut élire 3 titulaires et 3 suppléants pour participer au vote. La commune ayant plus de 1000 habitants, une liste respectant parité et alternance doit être déposée avant 19h vendredi 10 juillet.

En quoi cela consiste : aller à la préfecture de Toulouse le 27 septembre 2020 afin de voter pour élire les sénateurs.

5/ Question public :

Où sera établi le bistrot ?

Le café associatif sera installé dans la salle du conseil.

Séance levée à 20h57